



Association "Collectif Pôle Gare Saint-Rémy"

Assemblée Générale de l'association « Collectif Pôle Gare Saint Rémy »

Mercredi 14 Juin à 20h45
Ancienne Mairie (salle du Rez-de-Chaussée)
1 rue Ditte, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Ordre du Jour

1. Point sur l'avancement des démarches entreprises
2. Présenter les Statuts de l'Association et ses objectifs
3. Recueillir les premières adhésions
4. Recueillir les candidatures pour le Conseil d'Administration et procéder à son élection.

Avancement des démarches

- Démarrage de la phase 1 des travaux de la RATP (été 2016)
- Vote du STIF de la phase 2 (22 mars 2017)
- Conférence de presse (12 avril 2017)
- Décision du Comité de Pilotage du Collectif de transformer le Collectif en une Association de type 'Loi 1901'
- Raison = se doter des attributs classiques des associations :
 - Responsabilité reconnue liée à la notion de personne morale
 - Trésorerie avec compte à but non lucratif
 - Conseil d'Administration élu en Assemblée Générale, gérant l'association et prenant les décisions importantes
 - Un Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) gérant l'Association au quotidien.

Avancement des démarches

Dépôt d'un recours au tribunal administratif de Versailles par :

- L'association « Riverains RER B Saint Rémy »
- Union des Amis du Parc

Objectif : bloquer les travaux en cours

Moyens légaux :

Fractionnement (ou saucissonnage des procédures)

→ la phase 1 auraient dû faire l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique

Travaux engagés sans les autorisations administratives requises

Avancement des démarches

Décision de faire appel à un financement participatif via **Helloasso** pour couvrir les frais d'avocats des actions juridiques en cours et...à venir

Objectif : mobiliser la population sur une action concrète

Frais du premier recours (référé suspension et requête sur le fond) :
Forfait de 5.000 et 7.000 € HT

A prévoir si la RATP décide de poursuivre son « funeste projet » :

Une somme équivalente pour déposer une requête en annulation de la déclaration de projet

Avancement des démarches

The screenshot shows the HelloAsso website homepage. At the top left is the HelloAsso logo. To its right is a search bar and navigation links: "COMMENT ÇA MARCHE ?", "TARIFS", "INSCRIRE MON ASSOCIATION", and "CONNEXION". Below the navigation is a dark blue banner with the text "HelloAsso, un service 100% gratuit pour les associations" and a green button labeled "EN SAVOIR PLUS". The main content area is titled "Dîtes bonjour à un monde plus simple et transparent" and features ten key features arranged in two columns, each with an icon and a brief description.

Une plateforme accessible à toutes les associations
Toutes les associations, les fondations et les fonds de dotation (déclarés en France) peuvent s'inscrire en ligne en quelques secondes et bénéficier des outils proposés par HelloAsso. Nous ne sommes pas ouverts aux associations étrangères.

Une solution entièrement sécurisée
Les informations bancaires renseignées sont sécurisées et ne sont en aucun cas conservées sur nos systèmes informatiques. Le cryptage SSL et la vérification 3D Secure vous assure la sécurisation des transactions.

Reversement de votre collecte
Chaque mois, votre collecte du mois précédent vous est reversée automatiquement sur votre compte bancaire.

Aucune connaissance technique n'est nécessaire
Pas besoin d'être informaticien, ni graphiste, chacun peut créer simplement et en quelques minutes les pages de collecte pour son association.

Un programme de formation gratuit
A la recherche de connaissances théoriques et pratiques sur la collecte de fonds, le financement participatif et la communication en ligne ? Suivez la HelloAsso Académie !

Un modèle économique participatif
HelloAsso est un service 100% gratuit. Les sommes collectées vous sont entièrement reversées. Les contributeurs peuvent laisser à HelloAsso un pourboire s'ils le souhaitent.

Accès aux informations sur les contributeurs
À l'issue de chaque transaction, les informations sur vos contributeurs remontent dans vos statistiques et peuvent être exportées sur votre ordinateur.

Émission automatique de vos reçus fiscaux
Si vous êtes une structure habilitée à émettre des reçus fiscaux, HelloAsso peut se charger d'envoyer les reçus fiscaux automatiquement à vos contributeurs.

Une équipe à votre écoute
L'équipe HelloAsso est à votre écoute pour vous aider à utiliser nos outils et dans l'élaboration de vos pages de collecte. **N'hésitez pas à nous écrire !**

Vous êtes accompagné pas à pas
Restez accompagné-e en toutes circonstances et obtenez les réponses à vos questions en consultant l'espace ressource et en profitant de nos meilleurs conseils grâce à nos formations.

Nos références

2 – Association – Statuts : l'Objet

- ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet :

- De participer aux débats et réflexions portant sur les aménagements de la Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et de son environnement, qu'il s'agisse des infrastructures ferroviaires ou non-ferroviaires.
- De veiller en priorité :
 - à la préservation du site inscrit de la Vallée de Chevreuse et du cadre de vie des habitants,
 - à la limitation des nuisances apportées par les infrastructures,
 - à l'amélioration des conditions d'utilisation de la Gare

2 – Association – Mode de fonctionnement:

- Assemblées Générales des membres (article 14),
 - ODJ avec quelques motions à voter. Dans ce cas, les décisions prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, à raison d'une voix par membre
- Conseil d'administration (Article 12)
 - gère l'association et prend les décisions importantes
 - 7 membres ou plus, élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.
 - Nul ne peut faire partie du Conseil s'il détient un mandat électif territorial ou national (pas de participation aux votes de décision d'élus)
- Bureau (Article 13)
 - Gère au quotidien
 - composé a minima :
 - d'un(e) Président(e),
 - d'un(e) Vice-Président(e),
 - d'un(e) secrétaire,
 - d'un(e) trésorier(e).

Conférence de presse 12/04/2017

2016 : pas d'avancées, juste des « habillages » et en attendant des travaux qui avancent et des dégradations tous les jours

2017 : Le Collectif annonce : Dépôt d'un recours & Boycott des « ateliers »

Autour de **Rambouillet**

TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 19 AVRIL 2017
www.78actu.fr 34

■ SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Projet de la RATP : le collectif Pôle-Gare passe à l'attaque

Lassés des nuisances actuelles et inquiets des projets futurs, les membres des associations formant le collectif Pôle-Gare étaient réunis à l'hôtel du Lac de Saint-Rémy. L'occasion de dresser un état des lieux et de lancer une vaste opération de communication.

« Aujourd'hui, la RATP n'a pas bougé de ses positions, elle est venue présenter son projet à Saint-Rémy en septembre. Les réactions ont été très houleuses, elle a déposé son étude d'impact à l'autorité environnementale comme elle est censée le faire, mais seulement après le démarrage des travaux de la phase 1 ce qui n'est pas normal.

Elle n'a pas apporté les réponses attendues aux questions de l'Autorité environnementale, mais finalement, a fait approuver par le STIF son projet en l'état.

Elle passe par-dessus les lois, en toute impunité : pas de déclaration auprès des Bâtiments de France, aucun respect du Code de l'environnement. Au niveau du collectif, nous disons que ce n'est pas acceptable.

Donc, conscients d'être menés en bateau, nous refusons dans ces conditions de participer aux ateliers proposés par la RATP car ce sera encore du temps de perdu. »

TRANSPORTS 

La colère monte contre le projet de la RATP

Le collectif Pôle gare St-Rémy a expliqué son opposition face à l'extension des voies de garage de la gare le 12 avril.



Inscrit dans le cadre du schéma directeur RER-B Sud, approuvé par le STIF en juillet 2013, le projet de la RATP pour une rénovation sur la

LE PARISIEN ÉCO 

Saint-Rémy-lès-Chevreuse RER B travaux Gare

Saint-Rémy-lès-Chevreuse : un recours contre les futures voies de garage du RER B

🏠 > Île-de-France & Oise > Yvelines > Saint-Rémy-lès-Chevreuse | Laurent Mansart | 01 mai 2017, 19h42 | f t 0